



23ème journée de l'Ordre

Allocution de Mme Isabelle Adenot, Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Chers amis des Ordres francophones,
Chers confrères,
Mesdames et Messieurs,

Le monde de la pharmacie n'est pas une île coupée du reste du monde. Bien au contraire, le monde de la pharmacie est un des points les plus sensibles de notre société, par sa proximité avec le public et par la **confrontation permanente entre ses préoccupations économiques et l'éthique de sa mission de service public.**

Aujourd'hui, ma mission de responsable des orientations de notre Ordre, m'amène à être un point de convergence de tous nos métiers. **Tous me font part de leurs inquiétudes.** Chacun sait qu'il n'est pas dans mon tempérament d'être morose, et encore moins d'être pessimiste. Je crois foncièrement à notre profession et à son avenir. Mieux encore, je constate avec bonheur que la volonté de modernité de notre Ordre et de tous ses acteurs porte ses fruits.

Pour autant, au-delà des discours, en cette fin d'année 2010, **bien des orientations sont à redresser, bien des dossiers attendent des décisions déterminées, bien des paroles attendent des réalisations concrètes.** Ce qui, en d'autres temps pouvait être piloté autrement, demande aujourd'hui plus que jamais détermination et constance, cohérence d'ensemble et mise en perspective à long terme, éthique sans faille et esprit pragmatique.

Car la crise économique est bien réelle, et elle entraîne des problèmes pour nombre de pharmaciens. Tous les métiers sont soumis à rude épreuve. **Le désarroi face à l'avenir est répandu et profond. L'exaspération est réelle. La profession gronde. Lors de mes déplacements régionaux, j'entends cette colère sourde et collective.**

Aussi, j'ai pensé la situation **suffisamment grave**, pour, une fois n'est pas coutume, commencer ce matin mes propos par ces mots inhabituels pour une journée de l'Ordre. Sans distorsion de la réalité, ils peignent le contexte qui, en ce moment, conditionne notre action à tous.

Au vu de telles circonstances, il n'y a rien d'étonnant à ce que les pharmaciens soient tentés d'adopter une attitude individualiste et expriment une réticence aux changements. Et pourtant, si légitime que soit cette réaction, c'est un réflexe contraire à ce que la réflexion commande : **une action rassemblée et des changements assumés.**

Vous tous qui exercez une responsabilité au service de notre profession, sachez que si l'Ordre compte sur vous dans les domaines qui sont les vôtres, **il s'engage** aussi à vos côtés. Il s'engage pour dessiner l'avenir, pour contribuer aux nécessaires mutations et construire le collectif. Il s'engage parce qu'il croit ardemment, comme vous-même, Madame la Ministre, à **une pharmacie fidèle à son identité, une pharmacie innovante et toujours plus attentive aux besoins de la population.**

Madame la Ministre, lors de la dernière journée de l'Ordre, vous aviez abordé les grands sujets d'actualité pour la profession et présenté les perspectives pour 2010. Où en sommes-nous un an après ?

Votre grande loi « hôpital, patients, santé et territoires », entre dans les faits et vient transformer en profondeur notre système de santé, avec la création des Agences Régionales de Santé. **Cette nouvelle organisation des soins doit intégrer pleinement les services apportés par les pharmaciens en contact avec le public.** Monsieur le Président de la République, en présentant ses vœux aux professionnels de santé le rappelait lui-même : *« Il faut accepter l'idée que les soins de premiers recours sont dispensés majoritairement mais pas exclusivement par les médecins généralistes. Les pharmaciens d'officine, les infirmières libérales sont une composante de l'offre de soins de premier recours. »*

Chaque agence régionale peut donc compter sur nos conseils ordinaires concernés, pour contribuer à l'organisation des soins dans les territoires. A ce propos, parce que leurs missions visent la protection du public, ces conseils ne comprendraient pas, de ne pas être sollicités tout autant que le seront les futures URPS.

Au-delà de l'organisation des soins, votre loi a également modifié tous nos exercices.

Commençons par la biologie : avec l'ordonnance publiée en janvier dernier, la biologie médicale confirme sa place essentielle dans le parcours de soins des patients. Le dialogue avec le clinicien est renforcé. Devenue discipline médicale à part entière, la biologie s'exerce dorénavant à l'identique en ville comme à l'hôpital. Tous devront être accrédités d'ici 2016.

Force est de constater que cette réforme occasionne une restructuration très rapide et profonde. Pour sa part, l'Ordre veille et veillera particulièrement au fil du temps, à ce que cette restructuration ne mette à mal ni l'indépendance des professionnels, ni la proximité avec le public. Et si l'Ordre jouera pleinement son rôle pédagogique pour engager les professionnels vers cette accréditation, il veillera aussi à ce que cette

accréditation ne se transforme pas en **machine infernale**. Une machine à produire des procédures pour des procédures, **éloignées des réalités professionnelles**.

Vous vous étiez également engagée, Madame la Ministre, à ce que la plupart des décrets soient publiés, voire la totalité. Nombreux l'ont effectivement été.

Parmi eux, saluons en particulier **ceux qui coordonnent l'action des Professionnels de Santé entre eux**, comme ceux relatifs à l'éducation thérapeutique ou à leur coopération. Dans ce domaine les enjeux sont capitaux. Il en va de notre capacité à construire un monde de la santé où la place faite aux femmes et aux hommes soit la première. Ne nous trompons pas, ne l'oublions pas. C'est de cela qu'il est question. Nul ne détient seul l'intégralité des clés. Les corporatismes ne sont pas de mise. **L'Ordre des pharmaciens rappellera avec vigueur et détermination**, chaque fois que nécessaire, qu'en la matière, la diversité des acteurs est source d'enrichissement mutuel pour le plus grand bénéfice des patients.

Autre décret d'importance, **celui relatif à la télémédecine**. Comment en effet ignorer l'impact de la révolution numérique dans le monde de la santé ? Nul doute qu'elle va complètement modifier les exercices. La bionique fait déjà ses preuves ; les capteurs qui permettent le suivi de certaines pathologies sont aussi devenus réalité. Internet permet les échanges en temps réel. Il était temps que le CSP prenne en compte ces technologies.

La profession, totalement informatisée, saura accompagner l'essor de la télémédecine et ne manquera pas d'y prendre toute sa place. L'Ordre pour sa part veillera à ce que la télémédecine ne déshumanise pas la santé. Nous veillerons également à ce que la sécurité des données de santé à caractère personnel soit garantie. A cet effet, après avoir déployé dès 2008 le RPPS, puis mis en place la simplification administrative liée à cet outil qui permet l'authentification, nous aiderons les pharmaciens à améliorer au sein de leurs entreprises et en toutes circonstances, la confidentialité des données stockées. **J'ai confié une mission spécifique** à l'un de nos conseillers, en vue de préparer des recommandations pour 2011.

En complément, je me réjouis que les travaux avancent avec vos services pour fixer les règles de création et de fonctionnement des sites de pharmacies sur le réseau Internet. C'est essentiel. Tout simplement pour que l'internaute s'y retrouve dans la jungle qui lui est proposée, pour qu'il distingue le vrai du faux, d'autant plus qu'Internet favorise la contrefaçon des médicaments et leur circulation sans contrôle.

Mais si des textes importants ont paru, d'autres, **à regret, sont toujours en attente**. Je pense ici à ceux qui préciseront les contours du **développement professionnel continu**.

Je pense également à ceux relatifs aux bonnes pratiques **de préparation des doses à administrer**, qui doivent mettre fin à une longue, très longue, trop longue incertitude juridique et à une concurrence sauvage. Chaque fois que je me rends en région, les confrères, officinaux ou hospitaliers, m'interrogent sur cette absence de règles claires. Depuis des années nous leur disons : les textes arrivent. Depuis des années, nous sommes contredits. Mais vous connaissant, **je veux croire que 2010 ne s'achèvera pas sans la parution des textes attendus. Le report de la réintroduction des**

médicaments dans le forfait de soins, décidé curieusement sans que le rapport d'évaluation de cette expérimentation rédigé par l'IGAS ne soit rendu public, sera nous en sommes certains, l'occasion de publier ces textes.

D'autres textes, sans lien avec la loi HPST, mais tout aussi importants sont attendus.

Les pharmaciens d'officine, qu'ils soient adjoints ou titulaires, souhaitent une **évolution de leurs structures d'exercice**. A l'heure où plus d'une pharmacie sur quatre est exploitée en SEL, ils attendent la possibilité de créer des **sociétés holdings entre eux**. Cette évolution a été prévue de longue date par le législateur. L'ensemble de la profession a travaillé à un rapprochement et le consensus est devenu large et réel. Elle s'est notamment accordée pour souhaiter que les adjoints puissent accéder au capital de ces holdings tout en restant salariés. Seule une appréciation différente persiste, sur la mise en phase des droits de vote avec les parts sociales. Ce point nous importe tout particulièrement puisqu'il peut concerner l'indépendance des pharmaciens. Là encore, il est temps de trancher, d'autant que les décisions de la Cour de justice Européenne portant sur la propriété du capital des pharmacies se sont affinées. L'heure est donc venue de mettre en œuvre cette évolution sans plus tarder. Madame la Ministre, **la profession a besoin de ce décret** et nous savons pouvoir compter sur votre soutien pour une sortie rapide.

Ce texte permettrait un nouveau type de regroupement juridique en officine. Il est vrai que quelque soit leur environnement professionnel, les ressources devenant rares et les marchés imposant leurs lois, les pharmaciens et leurs structures d'exercice, cherchent légitimement des synergies de coûts dans une nouvelle taille critique. Pour tous nos métiers, **les regroupements sont en cours** par des fusions d'entreprises, des communautés hospitalières, des laboratoires multi sites, des regroupements physiques d'officines....

Dans ce contexte, pour l'Ordre, l'enjeu de demain, c'est de trouver les justes équilibres. Juste équilibre entre taille critique de fonctionnement et **proximité**. Juste équilibre entre gouvernance centralisée **et indépendance** des professionnels.

Or, l'indépendance des pharmaciens, en cette période de fortes contraintes économiques est fragilisée. Cette menace doit être écartée. La Cour de justice européenne a d'ailleurs maintes fois réaffirmé, au travers de ses décisions, l'importance de cette indépendance, dans l'intérêt du public. Et il était primordial qu'elle rappelle que, si l'Europe prend de plus en plus de poids dans le monde de la santé, ce ne peut être que pour le bénéfice de la population et non pour répondre à une quelconque idéologie technocratique.

A cet égard, nous sommes dans **l'attente de la décision imminente de la Commission européenne** au sujet d'une affaire déjà engagée de longue date, et dont j'ai dû constater qu'elle mettait en cause notre Ordre. Depuis mon arrivée à la Présidence, nous avons tout fait pour essayer de convaincre la Commission que notre action, en tant qu'Ordre, n'était ni corporatiste, ni anti concurrentielle, et que toute la philosophie, toute l'activité de l'Ordre vont à l'encontre de l'esprit de fermeture. L'Ordre a pour mission de veiller à l'accès à la profession selon des règles que le législateur lui a prescrites. Dès lors, comment lui reprocher de se conformer à ces règles ?

Bien sûr, notre action est malgré tout résolument européenne et ne se limite nullement, loin s'en faut, à affronter ces assauts des institutions communautaires.

Ainsi, nous contribuons activement à **l'élaboration des actuelles directives communautaires**, qui concerneront tous nos métiers. Et parce que les professionnels de santé sont mobiles au sein de l'UE, nous travaillons ardemment **au développement d'une carte professionnelle européenne**. Ces travaux, menés par Patrick FORTUIT, nous valent aujourd'hui les encouragements et le soutien du Commissaire au marché intérieur, Monsieur Michel BARNIER. Preuve s'il en est besoin, de notre engagement au service de la santé publique et de la confiance qui nous est attribuée dans ce domaine.

Pour revenir et finir en France ce tour d'horizon, un mot sur un autre engagement fort par lequel notre Ordre et les pharmaciens contribuent à améliorer la santé publique : **le dossier pharmaceutique**. Aujourd'hui, plus de 75% des officines sont connectées au système, et près de 11 millions de Français ont fait confiance aux pharmaciens pour ouvrir un tel dossier. Bravo à la profession, qui malgré un climat difficile, s'est engagée financièrement et professionnellement pour l'intérêt général.

Aujourd'hui, sans sous estimer ce grand pas en avant, j'ai la conviction qu'il faut aller beaucoup plus loin. Le DP offre d'autres perspectives très intéressantes tant sur l'axe du suivi personnalisé du patient que **sur l'axe de l'outil au service de toute une profession**.

Pour le suivi personnalisé, avec vos services, nous avons lancé en juillet dernier, une expérimentation à l'hôpital. Les attentes des professionnels hospitaliers sont grandes. Les bénéfices potentiels pour les patients sont énormes. Pour l'organisation interne des ETS aussi. Sais-tu que selon EunePASS, un pharmacien hospitalier met en moyenne plus de 30 minutes pour reconstituer le traitement d'un patient entrant?

Coté outil professionnel : grâce à l'infrastructure du DP, en quelques minutes nous pouvons relayer, directement sur l'informatique professionnelle, les messages urgents de la DGS ou de l'AFSSAPS qui concernent les pharmaciens. Ce qui leur permet, avec une réactivité inédite, d'adapter leurs conseils et de renseigner au mieux la population. Et nos pharmaciens responsables de l'industrie pharmaceutique vont actuellement au-delà. Sous l'action déterminée de leur président de section, Jean Pierre PACCIONI, ils sont actuellement en train d'expérimenter une troisième fonctionnalité qui consiste à **optimiser les procédures de rappel de lots**.

Vous le voyez, Madame la Ministre, nos chantiers sont nombreux et maîtrisés. Pour qu'ils deviennent des réalités utiles à tous, ils sont déployés par un Ordre qui s'est ouvert au travail collectif, toujours en concertation avec vos services, ce dont nous nous félicitons et vous remercions particulièrement. C'est ce qui nous permet d'être à la fois ambitieux et réalistes.

Ainsi en va-t-il des derniers dossiers que je voudrais évoquer en conclusion. Celui par exemple mené par les **pharmaciens industriels** sur le développement de l'information scientifique non promotionnelle sur les médicaments.

C'est aussi le cas de celui mené par les pharmaciens **de l'importation, de la vente en gros et de la distribution sur l'identification claire de l'acte pharmaceutique dans l'activité de distribution en gros**. C'est important à l'heure où un nombre de plus en plus grand d'acteurs investit le secteur, sans prendre pleinement en compte les missions de service public de ce métier.

C'est également le cas de celui porté par **les pharmaciens d'officine**, qui préparent sous la coordination de Xavier DESMAS, membre du Conseil national, la rédaction de recommandations sur la prise en charge du patient sans prescription.

C'est enfin le cas de celui mené par les **pharmaciens des établissements de santé et des SDIS** sur l'amélioration de la sécurité du circuit du médicament au sein de leurs établissements.

Bien sûr, les grands enjeux ne nous font jamais oublier les réalités et les difficultés quotidiennes, parfois génératrices de conflits entre pharmaciens : c'est bien pourquoi cet après-midi, nous travaillerons aussi à la mise en œuvre de **procédures de médiation** pour gérer les situations difficiles entre confrères.

Et ce sont ces actions, toutes ces actions, qui inspireront ma conclusion : je voudrais en effet souligner ici **l'investissement et l'engagement** des conseillers ordinaires. Ils prennent sur leur temps professionnel, privé ou familial, pour apporter leurs idées, leurs compétences, à la profession et à la vie de l'ordre.

Pour que cette énergie soit suivie d'effets, encore fallait-il que l'Ordre ait le courage de se réorganiser. Toutes les équipes de l'Ordre, avec leurs Directeurs et leurs chefs de service, ont eu à cœur de faire le point sur leur fonctionnement, pour **toujours plus d'efficacité**.

Ce sont toutes ces énergies qui sont rassemblées ici. Toute cette capacité de travail et cette volonté de réussir, qui sont devant vous pour aller de l'avant.

C'est pourquoi, je peux affirmer haut et fort, à chacun d'entre vous ici présent : Vous pouvez compter sur **un Ordre qui rassemble, un Ordre indépendant, un Ordre au travail, un Ordre qui prend ses responsabilités avec détermination dans les choix décisifs qui engagent l'avenir de la profession**.